

## 24.—Progrès de la Société (autrefois Commission) de l'Énergie de la Saskatchewan, 1942-1951

NOTA.—Les chiffres de 1929-1933 figurent à la p. 523 de l'Annuaire de 1947; ceux de 1939-1941, à la page 611 de l'édition de 1950.

Année	Municipalités desservies		Usagers desservis		Énergie globale produite	Énergie globale achetée	Capitaux
	En bloc	Directement	En bloc	Directement			
	nombre	nombre	nombre	nombre	kWh	kWh	\$
1942.....	4	139	15,413	11,450	70,084,762	2,100,225	8,617,455
1943.....	4	139	16,677	12,197	79,565,860	1,921,440	8,748,856
1944.....	4	143	15,982	12,989	85,118,625	1,808,586	8,939,920
1945.....	4	203	16,341	18,034	87,248,840	3,098,450	10,661,321
1946.....	4	211	17,481	20,654	88,111,619	12,050,544	11,841,658
1947.....	4	343	18,718	45,087	145,049,416	15,371,443	20,305,068
1948.....	4	375	19,772	51,237	165,671,184	21,163,121	23,280,528
1949.....	4	422	20,534	57,855	193,770,591	21,684,086	26,796,036
1950.....	4	453	20,761	63,600	212,945,978	22,980,678	33,101,168
1951.....	4	537	21,223	72,700	252,020,623	26,806,296	41,203,403

La Partie III de la loi des compagnies d'utilité publique (S.R.S. 1940, chap. 118) confère à la Commission de régie des municipalités des pouvoirs de contrôle et de réglementation en matière de concessions pour la distribution de l'énergie et en matière de tarifs. En vertu de la loi de la Commission de l'énergie (Statuts de la Saskatchewan, 1950, chap. 9), la Commission de l'énergie de la Saskatchewan possède des pouvoirs de contrôle et de réglementation en matière de construction, d'extension et d'exploitation d'usines génératrices, de réseaux de distribution et de lignes de transmission.

**Alberta.**—La communalisation des réseaux de génération et de distribution d'énergie en Alberta se limite à certaines municipalités urbaines. La Commission des services d'utilité publique, de qui relèvent la distribution et la vente de l'électricité, est l'organisme qui régleme les réseaux privés. Elle a le pouvoir d'enquêter à la suite d'une plainte formulée soit par une municipalité soit par une société d'utilité publique et de déterminer, après enquête, les tarifs justes et raisonnables.

Il existe en Alberta trois services d'utilité publique: *Calgary Power Limited*, *Canadian Utilities Limited* et *Northland Utilities Limited*. Voici un bref exposé de ces services.

*Calgary Power Limited.*—La société possède huit usines hydro-électriques sur la rivière Bow et ses tributaires, à l'ouest de Calgary. Ces usines sont situées aux endroits suivants: chutes Horseshoe, chutes Kananaskis, rivière Ghost, Cascade, Barrier, Spray, Rundle et Three-Sisters. Au 31 décembre 1951, la puissance totale des usines de la société était de 206,550 h.p. L'usine de Barrier, achevée en 1947, a été la première usine de la société à fonctionner par télécommande. Les usines de Cascade, Three-Sisters, Spray et Rundle ont été reliées au tableau de commande de la centrale de Kananaskis. Les autres usines fonctionneront aussi par télécommande aussitôt qu'on pourra effectuer les travaux nécessaires. La société possède des réservoirs au lac Minnewanka (180,000 pieds-acres), à Interlakes (lacs Kananaskis) (90,000 pieds-acres), aux lacs Spray (200,000 pieds-acres) et un réservoir à bief de 74,000 pieds-acres à Ghost.

L'énergie de ces usines et celle qui est reçue en vertu d'ententes d'échange avec les villes de Lethbridge et d'Edmonton alimentent un réseau de transmission qui